

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-800/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2014 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2013-800/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
23 décembre 2013

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2013

Date du numéro
31 décembre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le Décret n°2013-0044 du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045 du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU L'Arrêté n°2013-197/PR/MERN du 07 août 2013 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU La Délibération n°605/SIHD du 10 décembre 2013 portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2014

VU Le Procès-Verbal de la séance du samedi 30 novembre 2013 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Décembre 2013.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2014.

Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de— En Recettes à : 103 200 000 FD— En dépense à : 131 383 569 FD— Soit un résultat négative de : -28 183 569 FDBudget d'Investissement 2014 : 12 000 000 FD

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH